

**Association Syndicale Libre
Les Tamaris et Les Portes du Soleil**

Avenue des mûriers, 2 , boîte 82
34420 Portiragnes – Plage
FRANCE

Portiragnes, 27 mai 2010

**Envoi standard par courrier
électronique aux membres
de l'ASL qui ont signalé
leur adresse électronique**

SECOND APPEL DE FONDS 2009-2010:

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL

Vous vous souviendrez avoir voté le 3 novembre 2009 un budget des charges ordinaires de 399.900 € (506,20 € / lot) en nette diminution des années antérieures.

Lors du premier appel de fonds de décembre 2009, ont été appelés 162.400 € (205.57 € / lot) pour subvenir aux frais de gestion ordinaires.

Il nous faut maintenant procéder au second appel de fonds pour les charges de l'exercice 2009-2010, mais grâce au travail fourni par les membres de votre Conseil Syndical qui s'est substitué par nécessité au précédent Syndic professionnel, le second montant appelé sera réduit et ne portera que sur 197.500 € (250,00 € /lot). Ceci représente une réduction sensible de près de 10% de nos charges pour la gestion des domaines qui sont ramenées à 455,57 € / lot au lieu des 506,20 attendus, sachant la qualité des prestations de service est au minimum maintenue.

Nous vous demandons, pour assurer le paiement de vos charges, de procéder sous quinzaine de la réception de ce courrier au paiement **de 250,00 €/lot**, ou par envoi ou remise d'un chèque au siège social de l'A.S.L., ou de grande préférence, directement par versement sur le compte bancaire :

ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil n° 13506 10000 11550287000 36
(détail du virement: BIC AGRIFRPP835 IBAN : FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036)

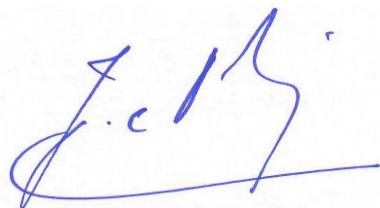
en n'oubliant pas de mentionner la référence de votre pavillon au dos du chèque ou en communication du virement.

Nous insistons pour l'intérêt commun à des paiements clairement identifiés par lot (il reste des paiements en souffrance d'imputation par absence de coordonnées du lot ou du propriétaire).

Monsieur J. Latil du cabinet FLAUDIT, Commissaire aux comptes pour l'ASL, nous a demandé en réunion du Conseil d'Administration du 19 mai 2010, de surseoir à la communication des états individuels de compte car il doit encore procéder à des vérifications complémentaires sur les « à nouveau » issus de la gestion 2007-2008 qui n'avait pas obtenue de quitus.

Nous espérons être en mesure de vous communiquer les états individuels avec les factures annuelles d'eau d'ici 5 semaines.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.



Jean-Claude OLIO, Président